

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-neuf juillet à 17 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22 juillet 2025.

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Catherine PATTE RULFO, Gilles JUGE, David AMIEUX, Élodie LEFEBVRE, Jean-Pierre JACQUIER.

Absent : Sylvain PROTIERE

Pouvoirs : Valérie BUCH à Elodie LEFEBVRE, David LE GUEN à Michel GONNET

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il faut procéder à la vente des biens déclassés du Domaine Public par délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2023 (03/2023).

Nombre de conseillers :

Ces parcelles sont :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

○ **Au Pied du Col :**

- Alignement au niveau du mur de la parcelle E720 et de l'escalier de la parcelle E1475 devant la maison de Mr **BALANÇA Alain** au Pied du Col
- Terrasse de la maison E720 Mr **VIALATOUX Jean**
- Terrasse de la maison E1475 Mme **GANGLOFF Claire**

○ **Aux Cours :**

- Levée de grange + devant la maison AC569 Mr **ALBERT Henri**
- Devant la maison AC570 survol du balcon Mr **ALBERT David**
- Levée de grange + terrasse maison AC 170 Mr **FARRER André**
- Accès (escalier) + cave partie OUEST de la maison AC739 Mme **BYCZEWSKA Agata** Mr **DIELS Christophe**

Le prix de vente a été fixé lors de cette délibération à 70 € le m², frais de notaires et frais de dossiers à la charge des acheteurs.

OBJET

**Vente parcelles
déclassées du domaine
public**

30/2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord :

Autorise la vente desdites parcelles au prix de 70€ le m², frais de notaires à la charge des acheteurs. Autorise Monsieur Le Maire à signer tous document et acte nécessaire à cette vente.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdit.

Le Maire,
Olivier FONS



Envoyé en préfecture le 14/08/2025

Reçu en préfecture le 14/08/2025

Publié le

ID : 005-210501813-20250729-302025-DE